

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1404

6 juin 2008

### SOMMAIRE

13 rue Alphonse de Neuville Paris XVII S.A. ....	67373	Interpublicité .....	67382
13 rue Alphonse de Neuville Paris XVII S.à r.l. ....	67373	Joëlle H Coiffure Sàrl .....	67382
43 rue Descamps Paris XVI S.à r.l. ....	67389	Kenmore European Ventures 4 S.à r.l. ...	67392
5 rue du Boccador Paris VIII S.à r.l. ....	67346	Kurgan S.A. ....	67387
Agit S.A. ....	67377	Kurgan S.A. ....	67388
Allianz Finance III Luxembourg S.A. ....	67383	Lacofin .....	67376
Allianz Finance II Luxembourg S.A. ....	67349	LOCK S.A. ....	67386
Amadeus Yacht Holding S.A. ....	67379	LSF Star Investments S.à r.l. ....	67379
Apydos S.A. ....	67383	Norden S.à r.l. ....	67348
A.R.G. Holdings S.A. ....	67378	Outboard Yachting S.A. ....	67384
Basil Finance S.A. ....	67385	PEIF 2 S.à r.l. ....	67349
Basil Finance S.A. ....	67386	Peiperita S.A. ....	67350
Bayl Import G.m.b.H. ....	67348	PO Investimmo S.à r.l. ....	67350
Benelugap S.A. ....	67383	Primo Stadion Luxembourg S.A. ....	67384
BMV S.à r.l. ....	67356	RSHB Capital S.A. ....	67377
Busiserv S.A. ....	67379	Safe Lux .....	67387
Busiserv S.A. ....	67382	Samokate S.A. ....	67389
Busiserv S.A. ....	67382	Samokate S.A. ....	67389
Crocusa Holding S.A. ....	67392	Science in Motion G.m.b.H. ....	67379
Dagiufer S.A. ....	67387	SEE Capital Management S.à r.l. ....	67361
Diadeis-Imprimerie Centrale G.E.I.E., Groupeement Européen d'Intérêt Econo- mique .....	67377	Solucom S.A. ....	67392
Eco Lean Holding S.A. ....	67348	Technocom Invest S.A. ....	67349
Equiplus S.A. ....	67385	TK Aluminum Luxembourg Finance S.à r.l. .....	67378
Exon AG .....	67387	TK Aluminum U.S. S.à r.l. ....	67376
Extensa Participations II S.à r.l. ....	67373	Tubilux International S.A. ....	67376
Extensa Participations I S.à r.l. ....	67356	Tyco International Holding S.à r.l. ....	67378
Hospitality Invest S.à r.l. ....	67388	Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A. .....	67385

## **5 rue du Boccador Paris VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.623.

L'an deux mille huit, le neuf mai.

Par devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné:

### **A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée "Paris Premier Properties S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113137,

dûment représentée par son gérant Monsieur Alain HEINZ, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule associée de la société anonyme "5 RUE DU BOCCADOR PARIS VIII S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121623, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2254 du 1<sup>er</sup> décembre 2006,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 139 du 18 janvier 2008, et qu'elle a pris, par son représentant les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'associée unique décide:

- de donner entière décharge à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'en date de ce jour;
- de changer la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.), avec effet au 29 février 2008;
- de remplacer les cinq cents (500) actions actuelles par cinq cents (500) parts sociales;
- de modifier la dénomination de la Société en "5 RUE DU BOCCADOR PARIS VIII S.à r.l."; et
- de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la Société, sans en modifier les éléments essentiels.

### *Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, il est procédé à une refonte complète des statuts de la Société lesquels auront désormais la teneur suivante:

## **Titre I<sup>er</sup> .- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "5 RUE DU BOCCADOR PARIS VIII S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quinze millions cent mille euros (15.100.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de trente mille deux cents euros (30.200,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Troisième résolution*

Monsieur Alain HEINZ, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet à partir de ce jour:

67348

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille trois cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, ès qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénoms, état civil et domicile, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mai 2008, Relation GRE/2008/2139. — Reçu Douze euros 12,- €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008065500/231/119.

(080073438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Bayl Import G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 121.064.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008065332/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04404. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080072722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

---

**Eco Lean Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: DKK 1.500.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 82.222.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2008065311/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03720. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080072620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

---

**Norden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.135.

—  
AUSZUG

Gemäss Gesellschafterbeschluss vom 6. Mai 2008 wurde der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum gleichen Tag von L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, nach L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. Mai 2008.

Norden S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2008065210/1040/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05301. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

**PEIF 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.892.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 29 février 2008*

1. Le mandat des gérants:

a) Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant 6, ruelle des Chambres Chaudes, CH-1271 Givrins, gérant;

b) Madame Samia RABIA, demeurant 69, bd de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérant;

c) Monsieur Pii KETVEL, demeurant 20 C, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, gérant;

d) Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant 41, bd Royal, L-2449 Luxembourg, gérant.

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/05/08.

Signature.

Référence de publication: 2008065292/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03804. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

**Technocom Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 123.127.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008065307/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01717. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

**Allianz Finance II Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 128.975.

**AUSZUG**

Aus dem Protokoll der jährlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 25. April 2008 geht hervor, dass die Gesellschaft KPMG AUDIT S.à r.l., mit Sitz in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 103590, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für ein Jahr, dies bis zur ordentlichen Generalversammlung welche über die Jahreskonten des Geschäftsjahres 2008 beschließt, bestellt wurde.

Für Auszug und Veröffentlichung

RA Christian Jungers

Référence de publication: 2008065603/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05227. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Peiperita S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 58.536.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 mars 2008*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- M. Luca Checchinato, né le 6 décembre 1960 à San Bellino (Italie), demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;
- M. Gianguido Caligaris, né le 21 août 1941 à Lecco (Italie), demeurant à Via Motta 26, CH-6850 Mendrisio (Suisse), administrateur délégué;
- M. M. Dominique Audia, né le 16 mars 1965 à Metz (France), demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- Mme Manuela D'Amore, née le 4 mars 1972 à Rome (Italie), demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008065601/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04677. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**PO Investimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 138.534.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the tenth of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PO Participations S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 131.555, here represented by Mrs. Rachel Uhl, jurist, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given on April 8, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and

the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "PO Investimmo S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is set at twenty-five thousand Euro (€ 25,000.-) split into twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The managers need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

In addition, the manager(s) will have all powers to manage the company and to make decisions on all strategic issues including investments and disposals.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the managers, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

**Art. 14.** The Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers amongst which at least one Category B Manager. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, amongst which the favourable vote or abstention of one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

**Art. 15.** The Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 16.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's financial year starts on the first of April and ends on the thirty-first of March of each year.

**Art. 18.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of March 2009.

#### *Subscription - payment*

The articles of association having thus been established, PO Participations S.à r.l., prenamed, declared to subscribe for all twenty-five thousand (25,000) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twenty-five thousand Euro (€ 25,000.-).

The amount of twenty-five thousand Euro (€ 25,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as Managers of the Company:

##### *Category A Managers:*

- Mrs. Marie-Laure Becquart, Investment Director, born on April 19, 1972 in Châtelleraut, France, with professional address at 23 bis, avenue de Messine, 75008 Paris, France;

- Mr. Michele Mezzarobba, Managing Director, born on September 25, 1967 in Sacile, Italy, with professional address at 23 bis, avenue de Messine, 75008 Paris, France;

- Mrs. Sonia Pelisson, Middle Office Manager, born on January 13, 1971 in Bron, France, with professional address at 23 bis, avenue de Messine, 75008 Paris, France;

- Mr. Alain Languillat, Deputy Financial Director, born on March 8, 1964 in Nogent sur Seine, France, with professional address at 23 bis, avenue de Messine, 75008 Paris, France;

*Category B Managers:*

- Mr. Alain Heinz, Company Director, born on May 17, 1968 in Forbach, France, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L- 1511 Luxembourg;

- Mr. Alain Peigneux, Company Director, born on February 27, 1968 in Huy, Belgium, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The duration of their mandates is unlimited. The Company shall be bound under any circumstances by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

2) The shareholder resolves to set the registered office of the Company at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

3) The shareholder resolves to appoint Alter Audit S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.675, as auditor of the Company until the annual shareholder meeting approving the accounts as of March 31, 2009.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix avril.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PO Participations S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131.555, Ici représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination "PO Investimmo S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euro (€ 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de Gérants de catégorie A et de Gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

De plus, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoir pour gérer la Société et prendre les décisions afférentes aux questions stratégiques, notamment, les investissements et les actes de disposition.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B.

**Art. 14.** Le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance, parmi lesquels doit figurer au moins un Gérant de catégorie B. Les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, parmi lesquels le vote affirmatif ou l'abstention d'un Gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un mars 2009.

*Souscription - libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, PO Participations S.à r.l., susnommée, déclare souscrire les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de vingt-cinq mille Euro (€ 25.000,-).

Un montant de vingt-cinq mille Euro (€ 25.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

*Décision de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1) Nommer les personnes suivantes en tant que Gérants de la Société:

*Gérants de Catégorie A:*

- Mme Marie-Laure Becquart, Directrice des investissements, née le 19 avril 1972 à Châtelleraut, France, ayant adresse professionnelle au 23 bis, avenue de Messine, 75008 Paris, France;

- M. Michele Mezzarobba, Cadre Dirigeant, né le 25 septembre 1967 à Sacile, Italie, ayant son adresse professionnelle au 23 bis, avenue de Messine, 75008 Paris, France;

- Mme Sonia Pelisson, Responsable Middle Office, née le 13 janvier 1971 à Bron, France, ayant son adresse professionnelle au 23 bis, avenue de Messine, 75008 Paris, France,

- M. Alain Languillat, Directeur Financier Adjoint, né le 8 mars 1964 à Nogent sur Seine, France, ayant son adresse professionnelle au 23 bis, avenue de Messine, 75008 Paris, France,

*Gérants de Catégorie B:*

- M. Alain HEINZ, Administrateur de sociétés, né le 17 mai 1968 à Forbach, France, ayant adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- M. Alain Peigneux, Administrateur de sociétés, né le 27 février, 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2) Fixer l'adresse du siège social au 3, rue Goethe L-1637 Luxembourg.

3) Nommer Alter Audit S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Luxembourg, dont le siège social est sis 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.675, commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 mars 2009.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 avril 2008. Relation: LAC/2008/15058.

Reçu à 0,5 %: cent vingt-cinq euros (125 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 AVRIL 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008065518/211/301.

(080073259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Extensa Participations I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.645.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 20 mars 2008*

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat se terminant lors de l'approbation des comptes annuels de la société au 31 décembre 2007:

- Ernst & Young S.A, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008065564/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04351. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**BMV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 138.524.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille huit, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée unipersonnelle BMV S.R.L., ci-avant avec siège social à Corso Milano n° 54 - Verone (Italie), inscrite au Registre des Sociétés de Verona, numéro fiscal 03674810233, R.E.A. n° 355992, constituée par acte du notaire Cristina CASCONI (Italie) en date du 13 mars 2007.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marisa GUERREIRO VICTORIA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Maria SUSCA RADOGNA, et Mademoiselle Anna LIMOSANI, toutes deux avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de € 10.000.- (dix mille euros), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, l'associé unique ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. a) Entérinement des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Vérone (Italie), le 12 mars 2008, et qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social de la Société de l'Italie à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, et d'adopter la nationalité luxembourgeoise;

b) Approbation de ces décisions dans leur texte français qui fera foi au Grand-Duché de Luxembourg;

c) Conférer à Monsieur DI PRIMA Agostino, résident à Mantova, Italie, Strada Cisa, 129, tous les pouvoirs pour pouvoir et procéder à toutes les inscriptions et publications au Grand-Duché de Luxembourg en vue du transfert du siège et de l'établissement de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

2. Constatation et confirmation que la Société a transféré son siège à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, qu'elle est devenue une société luxembourgeoise et qu'elle a transféré à Luxembourg tous les actifs et tous les passifs, tout compris et rien excepté et ce, avec effet au 12 mars 2008;

3. Arrêté et approbation du bilan d'ouverture de la Société à Luxembourg;

4. Augmentation du capital social à concurrence de € 2.500.- (deux mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de € 10.000.- à € 12.500.- (douze mille cinq cents euros) par incorporation de bénéfices reportés et mis en réserve libre;

5. Décision de diviser le capital social augmenté en 25 (vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de € 100.- (cent euros) chacune et attribution des parts sociales à l'associé existant.

Une copie certifiée conforme dudit procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire est annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles;

L'assemblée générale décide d'approuver le texte français de ces décisions qui fera foi au Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée, après avoir délibéré des points à l'ordre du jour, a pris à l'unanimité, et par votes séparés, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'entériner les décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Vérone par-devant le notaire Cristiana CASCONI, de résidence à Vérone en date du 12 mars 2008 laquelle assemblée a pris entre autres les résolutions suivantes:

"delibera

- di trasferire la sede da Verona (VR), Corso Milano n. 54 in Lussemburgo, Rue Beaumont 23, modificando di conseguenza l'articolo 2 dello Statuto Sociale come segue:

La sede è in Lussemburgo, Rue Beaumont 23, all'indirizzo risultante dalla apposita iscrizione eseguita presso il Registro delle Imprese.

Gli amministratori hanno facoltà di istituire e di sopprimere ovunque unità locali operative, ovvero di trasferire la sede sociale nell'ambito del Comune sopraindicato.

Spetta invece ai soci deliberare la istituzione di sedi secondarie o il trasferimento della sede in Comune diverso da quello sopra indicato.

#### **Suit la traduction française de ces décisions:**

"décide à l'unanimité

- de transférer le siège social de Vérone (VR) Corso Milano n.54 à Luxembourg, rue Beaumont, 23, en modifiant en conséquence l'article 2 des statuts sociaux comme suit:

Le siège est au Luxembourg, rue Beaumont, 23, à l'adresse résultant de l'inscription effectuée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés.

Les administrateurs ont la faculté de créer et de supprimer des succursales ou bien de transférer le siège social dans la susdite commune.

Les associés doivent délibérer sur l'institution des succursales ou du transfert du siège social en dehors de la commune de Luxembourg.

L'assemblée générale décide encore de conférer à Monsieur DI PRIMA Agostino, résident à Mantova, Italie, Strada Cisa, 129, tous les pouvoirs pour pouvoir et procéder à toutes les inscriptions et publications au Grand-Duché de Luxembourg en vue du transfert du siège et de l'établissement de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée constate et confirme que la société BMV S. à r.l., société à responsabilité unipersonnelle a transféré son siège à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, et qu'elle est ainsi devenue une société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit luxembourgeois.

Il est encore constaté que la Société a été transférée à Luxembourg avec tous ses actifs et ses passifs, tout compris et rien excepté, et ce avec effet au 12 mars 2008.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale examine le bilan arrêté au 12 mars 2008 comme bilan de clôture des activités de la Société en Italie. Considérant que ces mêmes comptes peuvent être repris par la Société après son transfert de siège pour être le

bilan d'ouverture de ses activités luxembourgeoises, l'assemblée décide d'arrêter et d'approuver ce bilan d'ouverture tel qu'annexé aux présentes.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de € 2.500.- (deux mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de € 10.000.- à € 12.500.- (douze mille cinq cent euros) par incorporation de bénéfices reportés et mis en réserve libre.

#### *Cinquième résolution*

Décision de diviser le capital social augmenté en 25 (vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de € 100.- (cent euros) chacune et attribution des parts sociales à l'associé existant.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts et d'adopter de nouveaux statuts conformes à la législation luxembourgeoise:

### **«Titre I<sup>er</sup> .- Objet, Raison sociale, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que celle-ci a été modifiée et complétée dans la suite, et par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a la dénomination de "BMV S. à r.l.", société à responsabilité limitée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du ou des gérants en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du ou des gérants, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements. Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés.

La Société peut, par décision du ou des gérants, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger des filiales, succursales, agences et bureaux.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet social:

a) le travail pour son compte et pour compte de tiers de matériaux métalliques, le tournage, polissage, moulage, pliage, découpage aussi bien au laser de laminés métalliques; la réalisation de constructions mécaniques et de produits manufacturés en métal et leurs alliages, soit semi-ouvré, soit finis;

b) la vente en gros et en détail, l'importation, l'exportation sous toutes formes de vente au Luxembourg et à l'étranger, aussi par correspondance, télémarketing, par internet, etc, d'articles techniques, accessoires, pièces de rechange, autoradios, pneus, huiles et graisses lubrifiants, en général tous produits pour voitures, motocycles et embarcations;

c) la location sans chauffeur de voitures, motos, motocycles, et bateaux.

La Société pourra exercer toute activité connexe à l'objet social, accomplir toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières et immobilières qui seront considérés nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La Société pourra aussi prendre et donner en gestion, fermage, représentation, concession, participer à des consortiums, soit sur le territoire national qu'à l'étranger.

La Société peut accomplir tout acte utile, pour la réalisation de l'objet social, ainsi entre autre:

- acheter et vendre aussi à l'étranger les marchandises et les services traités;
- se servir de la collaboration promotionnelle et technique de professionnels, experts du secteur et de ceux qui ont des compétences spécifiques et qui peuvent favoriser la poursuite des buts de l'entreprise;
- participer aux regroupements d'entreprises;
- prendre participations et intéressements en sociétés et entreprises
- accorder des fidéjussions, avals et garanties réelles aussi pour dettes de tiers;
- acquérir et concéder des licences et/ou sous licences pour l'exploitation de brevets industriels, know-how, et technologie réservée.

La Société peut, à côté de toutes ces autres opérations par toutes opérations acquérir, vendre ou détenir, louer ou sous-louer, hypothéquer ou par toute autre manière utiliser ou disposer de tout bien immobilier sis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, comme la Société peut également exercer ces activités par l'intermédiaire ou en conjonction

avec des filiales ou des sociétés filiales ou des entreprises non dépendantes avec lesquelles elle est en relation de travail ou de coopération conventionnelle.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles de le favoriser.

La Société peut prendre en outre des participations dans toutes sociétés luxembourgeoise ou étrangères, de fournir toutes aides et assistances techniques, économiques et financières aux sociétés auxquelles elle s'intéresse.

En plus, elle peut accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ou dans lesquelles elle a pris des participations, ainsi que même à des tiers, le cas échéant, tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, étant précisé qu'elle ne peut pas emprunter par émission d'instruments financiers ou d'obligations, mais peut s'endetter autrement dans le but d'étendre ses assistances financières dans le domaine de toutes ces activités qui sont comprises dans son objet social.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 125 (cent vingt cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100.- EUR (cent euros) chacune.

**Art. 6. Cession de parts sociales.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé conclu entre parties. De telles cessions ne sont opposables à la Société même donc à tous les sociétaires existants et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la Société ou qu'après avoir été acceptées par celle-ci dans un acte notarié.

Aucune cession de parts sociales entre vifs ni aucune transmission pour cause de décès, même à des associés ne pourront être effectuées qu'avec l'agrément de tous les autres associés.

En cas d'un non-agrément de la cession envisagée ou du transfert pour cause de mort, les autres associés existants devront racheter les parts de l'associé cédant à un prix qui ne peut être inférieur à la valeur comptable moyenne des parts calculée sur les trois dernières années. En cas de désaccord sur le prix, celui-ci sera fixé par un collège de trois arbitres dont deux seront choisis par chacune des parties et le troisième par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur requête de la partie la plus diligente si les deux arbitres choisis par les parties n'arrivaient pas à nommer un troisième arbitre dans le délai de 30 jours à partir de leur nomination.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire pour les associés et sans recours.

**Art. 7. Indivisibilité des parts et émission publique.** Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne connaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires de parts sociales fractionnées sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne, nommée d'un commun accord entre eux ou, à défaut, par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, à la requête de la partie la plus diligente.

Les parts sociales dans la Société ne sont pas négociables et ne peuvent faire l'objet d'une émission publique.

**Art. 8. Droits attachés aux parts.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts sociales existantes dans la propriété de l'actif social, et aussi dans le partage des bénéfices et à une part correspondante dans l'actif restant en cas de liquidation.

**Art. 9. Responsabilité des associés.** Les associés sont seulement responsables jusqu'à concurrence du montant de leur mise.

**Art. 10. Gérance.** Les affaires et généralement tous les intérêts de la Société sont gérés par un ou plusieurs gérants, nommés dans l'acte de constitution ou par l'assemblée générale des associés. Les statuts ou l'assemblée générale des associés fixe l'étendue de leurs pouvoirs. Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Les associés réunis en assemblée générale peuvent désigner des fondés de pouvoirs, fixer la limite de leur mandat et déterminer l'étendue de leurs pouvoirs.

La Société est engagée par la signature conjointement à deux entre les gérants en fonctions.

**Art. 11. Assemblées générales.** Les décisions des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois les décisions des associés ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la Société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 13. Comptes annuels.** Chaque année le 31 décembre les comptes annuels sont arrêtés et le ou les gérants dressent les comptes sociaux.

**Art. 14. Bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15. Dissolution et liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, à défaut, par un ou plusieurs des associés ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs même non-associés désignés par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 199 de loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Le ou les liquidateurs auront les droits les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Les fonds restants seront répartis en espèces ou en nature entre les associés dans la proportion des parts sociales dont ils seront alors propriétaires, étant entendu que le remboursement des apports faits en capital sont privilégiés.

**Art. 16. Société unipersonnelle.** Aussi longtemps que les parts sociales de la Société sont de la propriété d'une seule personne, cet associé unique de la Société exerce les pouvoirs de l'assemblée générale.

Toutes les décisions de l'associé unique qui sont prises dans le cadre du paragraphe qui précède sont documentées dans des procès-verbaux en bonne et due forme ou autrement élaborées par écrit et enregistrées dans les livres sociaux.

Les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont enregistrés dans des procès-verbaux ou autrement élaborés par écrit et enregistrés. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Si jamais l'associé unique de la Société cédaient et transférait des parts sociales à une ou plusieurs autres personnes, de sorte que la Société se connaîtrait plusieurs associés, elle devient immédiatement une société multi-personnelle sans qu'il y ait nécessité de procéder à une modification de ces statuts.

**Art. 17. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales."

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

#### *Décisions de l'associé unique*

Immédiatement après l'adoption des présents statuts et la constitution de la Société, l'associé unique a demandé au notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des premiers gérants est fixé à un, à savoir:

Monsieur Agostino DI PRIMA, administrateur de sociétés, né à Mantova (Italie) le 1<sup>er</sup> septembre 1938, avec adresse à Porto Mantovano, Italie, Strada Cisa, 129.

2.- Le premier exercice social commence à la date du 12 mars 2008 et finit le 31 décembre 2008.

3.- Aussi longtemps que les parts sociales sont détenues par un associé unique, les assemblées générales annuelles sont documentées dans des procès-verbaux établis par écrit par la même personne avant le trentième jour du mois de juin de chaque année.

4.- Le siège social est établi à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

5.- L'adresse professionnelle de l'associé unique et du gérant de la Société est établie à la même adresse susmentionnée. Toutes les notifications sont valablement faites à cette adresse.

#### *Langue applicable*

Le notaire instrumentant et les personnes qui ont comparu devant lui déclarent comprendre, parler et savoir écrire la langue française.

A la demande de ces personnes, le présent acte est rédigé en français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire de par leur prénom, nom, demeure et profession, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Geiben, M. Guerreiro Victoria, M. Susca Radogna, A. Limosani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2008, LAC/2008/17463. — Reçu cinquante euros Eur 0,5% = 50.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008065525/5770/245.

(080073126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**SEE Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 138.540.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand eight, on the twenty-fifth day of April,  
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

**THERE APPEARED:**

1. Bulgarian Acquisition Company V S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under B 134.748, hereby represented by Gwenn Vanweddigen, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal, given in Luxembourg, on 23 April 2008; and

2. SEE Direct Investments Establishment, a company organised under the laws of Liechtenstein, with registered office in Vaduz, Liechtenstein and registered with the Trade Register under number FL-0002.249.482, hereby represented by Gwenn Vanweddigen, prenamed, by virtue of a power of attorney under private seal, given in Zurich, on 25 April 2008.

Said proxies, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to record as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

**Chapter I. Definitions**

**Art. 1. Definitions.** Capitalised words and expressions shall have the meanings set out below and terms defined in the singular shall have a correlative meaning when used in the plural and vice versa:

**Affiliate** means:

(a) in relation to any legal person: any Subsidiary or Ultimate Holding Company of that person and any other Subsidiary of that Ultimate Holding Company provided always that the Company shall not be regarded as being an Affiliate in the present Articles; or

(b) in relation to any physical person: any immediate family member (namely spouse, civil law, or common law, or child) of such physical person and any company majority owned or controlled directly or indirectly by such physical person or by any such immediate family member and any Affiliate (according to the preceding definition in item (a)) in relation to such company.

**Articles** means the present articles of association, as amended from time to time.

**Board** means the board of managers of the Company.

**Business Day** means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Bulgaria (or in such other country in the Region as is relevant) and Luxembourg for normal business.

**Company** means SEE Capital Management S.à r.l.

**Encumber** means creating or allowing to exist or agreeing to create or agreeing to allow to exist any mortgage, charge (fixed or floating), pledge, lien, option, right to acquire, assignment by way of security, trust arrangement for the purpose of providing security or any other security interest of any kind, including retention arrangements.

**Holding Company** means a company which in relation to another company:

(a) holds a majority of the voting rights in the other company;

(b) is a member of the other company and has the right to appoint or remove a majority of the other company's board of directors; or

(c) is a member of the other company and controls alone, pursuant to an agreement with other shareholders or members, a majority of the voting rights in the other company.

**Law** means the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Region** means the Balkans (namely Romania, Bulgaria, Greece, Serbia, Montenegro, FYR of Macedonia, Albania, Bosnia and Herzegovina, Croatia and Slovenia) and Turkey.

**Shares** means shares in the share capital of the Company.

**Shareholders** means the Shareholders in the Company.

**Subsidiary** means a company in which a Holding Company:

- (a) holds a majority of the voting rights in it;
- (b) is a member of it and has the right to appoint or remove a majority of its board of directors or supervisory board or another analogous corporate governance body, as the case may be; or
- (c) is a member of it and controls alone, pursuant to an agreement with other shareholders or members, a majority of the voting rights in it.

**Transfer Notice** has the meaning given in article 7.10.

**Ultimate Holding Company** means a Holding Company which is not also a Subsidiary.

**Wholly-Owned Group** means a body corporate and any Holding Company of which it is a Wholly-Owned Subsidiary and any other Wholly-Owned Subsidiaries of that Holding Company (including any wholly-owned Subsidiary of the body corporate).

**Wholly-Owned Subsidiary** means in relation to another company, a company which has no members except that other company and that other company's wholly-owned Subsidiaries or persons acting on behalf of that other company or its wholly-owned Subsidiaries.

## **Chapter II. Name - Duration - Object - Registered office - Share capital**

### **Art. 2. Name and duration.**

2.1 There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "SEE Capital Management S.à r.l.", which shall be governed by the Law, as well as by Articles.

2.2 The Company is formed for an unlimited duration.

### **Art. 3. Corporate object.** The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;
- acquire, develop, promote, manage, lease and/or sale real estate properties, directly or indirectly, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters including but not limited to acting as a trustee in relation to real estate properties;
- source deal flow and provide pre-investment and post investment management services relating to investments, whether direct or through share acquisition or other holding structures in the real estate sector including a real estate related investment (and references to the real estate sector including real estate related investments), predominantly in the Region;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also give guarantees and grant security in favour of third parties or subsidiaries and/or affiliates of the Company to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, or advances; it may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets;
- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

4.2 It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3 The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the Board.

4.4 The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

### **Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 100 (one hundred) ordinary Shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty five) each.

5.2 The subscribed share capital may be changed at any time by a resolution of the meeting of the Shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2 Vis-à-vis the Company, the Company's Shares are indivisible and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 7. Transfer of Shares.**

7.1 If there is a single Shareholder, the Company's Shares are freely transferable to non-Shareholders.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by a general meeting of the Shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

7.3 The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

7.4 No Shareholder may, except as expressly required or permitted by this article 7, transfer or otherwise dispose of or Encumber any of its Shares or any interest in any of its Shares.

7.5 Any transfer or other disposal of Shares permitted or required under this article 7 shall be in respect of all and not part only of the Shares held by the proposing transferor (the Transferor).

7.6 The restrictions on transfer contained in this article 7 shall apply to all transfers operating by law or otherwise.

7.7 Except as provided in articles 7.8 and 7.9 below no Shareholder shall be entitled to transfer or otherwise dispose of its Shares without first offering them for transfer to the other Shareholder.

7.8 A Shareholder may transfer all of its Shares:

- (a) to another member of its Wholly-owned Group; or
- (b) to a person approved in writing by the holders of all the Shares for the time being in issue.

7.9 If a Shareholder holding Shares transferred to it under article 7.8 above is about to cease to be a member of the Wholly-owned Group to which it currently belongs, it shall without delay and prior to it so ceasing to be a member notify the Company and the other Shareholder that such event will occur and shall transfer those Shares to a member of its current Wholly-owned Group.

7.10 A Transferor who wishes to transfer Shares (other than as permitted in articles 7.8 or 7.9 above) shall give notice to the other Shareholder (the Transferee) in accordance with article 7.11 below (a Transfer Notice).

7.11 A Transfer Notice shall specify the Shares offered (which shall constitute all the Shares owned by the Transferor) and the price at which they are offered (the Specified Price), and shall invite the Transferee to notify the Transferor whilst the offer remains open whether it is willing to purchase the offered Shares. A copy of the Transfer Notice shall be served on the Company.

7.12 A Transfer Notice may not be revoked, and the offer shall remain open for a period of 30 Business Days from the date of the Transfer Notice.

7.13 On the expiry of the offer period referred to in article 7.12, if the Transferee has notified the Transferor that it wishes to purchase the offered Shares, the Transferee shall be bound to pay the purchase price for, and to accept a transfer of, the offered Shares and the Transferor shall be bound, on payment of the purchase price, to transfer such offered Shares to the Transferee.

7.14 If, by the expiry of the offer period referred to in article 7.12, the Transferee has not notified the Transferor that it wishes to purchase the offered Shares, the Transferor, may at any time within a period of 180 Business Days after the expiry of that period transfer the offered Shares to any person and at any price which is not less than the Specified Price and provided that the offered Shares are to be transferred under a bona fide sale for the consideration stated in the transfer without any deduction, rebate or allowance to the purchaser.

7.15 The identity of a proposed transferee (and its direct and indirect owners) under clause 7.14 shall first be disclosed to the Transferee and if the Transferee has reasonable grounds to object to the proposed transferee, it may notify the Transferor specifying those grounds and the Transferor shall not transfer the offered Shares to such person.

**Art. 8. Redemption of Shares.**

8.1 The Company shall have power to acquire Shares in its own share capital, subject to the relevant provisions of the law.

8.2 The acquisition and disposal by the Company of Shares of its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the Shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Chapter III. Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories**

**Art. 9. Management.**

9.1 The Company is managed by the Board. The managers need not be Shareholders. The managers are appointed by the general meeting of the Shareholder(s) and each manager will receive an A, B, or C signatory power. The general meeting of the Shareholder(s) may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace any of the managers.

9.2 The general meeting of the Shareholder(s) shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

9.3 The Board may appoint a chairman (the Chairman) of the Board among the managers with an A signatory power by a vote of the majority of the managers present or represented at the meeting of the Board. The Chairman, if one is appointed, will preside at all meetings of the Board. In case of a tied vote at a meeting of the Board, the Chairman shall have a casting vote. In his/her absence, the other members of the Board may appoint, by a vote of the majority of the managers present or represented at the board, a chairman pro tempore from among the managers with an A signatory power, who will preside at the relevant meeting.

#### **Art. 10. Meetings of the Board.**

10.1 Meetings of the Board are convened by the Chairman or by any member of the Board.

10.2 The managers will be convened separately to each meeting of the Board. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or except if a majority of managers (including one manager with an A signatory power and one manager with a C signatory power) otherwise agree, at least seven days' written notice of meetings of the Board shall be given.

10.3 The meetings of the Board will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

10.4 The meetings of the Board are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

10.5 The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

10.6 Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

10.7 Any and all managers may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and the quorum and majority requirements set at articles 10.8 and 10.10 and 10.12 will apply.

10.8 The Board can validly debate and take decisions only if four of its members are present or represented at the meeting and with at least two managers with an A signatory power, one manager with a B signatory power, and one manager with a C signatory power being present or represented. A manager may represent more than one of his colleagues (either with an A, a B, or a C signatory power), provided however that at least two managers are present at the meeting.

10.9 If the quorum requirements set out in article 10.8 are not reached, the managers present or represented at the meeting of the Board may vote, by a simple majority, to adjourn the meeting (the Adjourned Meeting). If such a meeting is adjourned, a new meeting of the Board (the Adjournment Meeting) may be convened within the period of one month, such period starting as from the date of the Adjourned Meeting (the Reconvening Period). Any Adjournment Meeting shall be convened by any manager within the Reconvening Period by giving notice in accordance with article 10.2. The agenda items of the Adjournment Meeting shall only consist of matters that were to be transacted upon at the Adjourned Meeting. For the avoidance of doubt, an Adjournment Meeting shall not have the right to add any new items to the agenda, even if all the managers agree thereto.

10.10 An Adjournment Meeting shall be quorate if at least three managers are present or represented.

10.11 Decisions of the Board are taken by a majority of the votes cast.

10.12 In case of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

#### **Art. 11. Minutes of meetings of the Board.**

11.1 The decisions of the Board will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman, by the secretary, if one has been appointed, or by one manager with an A signatory power and one manager with a B signatory power.

11.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the Chairman, by the secretary, if one has been appointed or by one manager with an A signatory power and one manager with a B signatory power.

#### **Art. 12. Representation - Authorised signatories.**

12.1 In dealing with third parties, the managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

12.2 All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of the Shareholder(s) fall within the scope of competence of the Board.

12.3 The Company shall be bound by the joint signature of one manager with an A signatory power, one manager with a B signatory power, and one manager with a C signatory power.

12.4 The Board may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

12.5 The Board will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 13. Liability of managers.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### Chapter IV. Secretary

**Art. 14. Appointment of a secretary.**

14.1 A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the Shareholder(s) (the Secretary).

14.2 The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the general meetings of the Shareholder(s), and to keep the records and the minutes of meetings of the Board and of the general meetings of the Shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

14.3 The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

#### Chapter V. General meetings of the shareholder(s)

**Art. 15. General meetings of the Shareholder(s).**

15.1 The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the Shareholder(s).

15.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate to the number of Shares it owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by Shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

15.3 However, resolutions to amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company, subject to the relevant provisions of the Law.

15.4 Resolutions of Shareholders can, instead of being passed at a general meeting of Shareholders, be passed in writing by all the Shareholders. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of Shareholders.

#### Chapter VI. Financial year - Financial statement - Profit sharing

**Art. 16. Financial year.** The Company's financial year begins on 1 January each year and ends on 31 December of the same year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year the books are closed and the Board prepares a balance sheet and a profit and loss account.

**Art. 18. Inspection of documents.** Each Shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

**Art. 19. Legal Reserve - Dividends - Interim dividends.**

19.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

19.2 The balance may be distributed to the Shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

19.3 The general meeting of the Shareholder(s) may declare interim dividends if and only if (interim) accounts shall establish the availability of distributable profits or reserves to that effect.

#### Chapter VII. Dissolution - Liquidation

**Art. 20. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the Shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 21. Liquidation.** Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether Shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

#### Chapter VIII. Audit

**Art. 22. Statutory auditor - External auditor.**

22.1 In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 Shareholders.

22.2 An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.

### Chapter IX. Governing law

**Art. 23. Reference to Legal Provisions.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Subscription and payment*

All ordinary shares of the Company have been subscribed as follows:

	ordinary shares
Bulgarian Acquisition Company V S.à r.l., prenamed (sixty) . . . . .	60
SEE Direct Investments Establishment, prenamed, (forty) . . . . .	40
Total: (one hundred) . . . . .	100

All shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

By way of derogation of article 16 of the Articles, the Company's current financial year is to run from the date of the present deed to 31 December 2008.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred Euro).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company have adopted the following resolutions:

1. The shareholders of the company resolve to appoint as managers of the Company the following eight persons, with the following signatory powers, for an unlimited duration:

- Mr Warith Al-Kharusi, Director General, with professional address at State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanate of Oman, born on 31 July 1952 in Zanzibar, as A Manager of the Company;

- Mrs Rawan Al-Said, Director of Research, with professional address at State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanate of Oman, born on 21 March 1963 in Zanzibar, as A Manager of the Company;

- Mr Faisal Al-Riyami, Investment Manager, born in Muscat (Sultanate of Oman) on 25 February 1976, with professional address at State General Reserve Fund, Waljat Street, Way 9105, PO Box 188, Muscat, PC 100, Sultanate of Oman, as A Manager of the Company;

- Mr Niraj Sethi, Investment Manager, born in Giridih (India) on 11 August 1971, with professional address at State General Reserve Fund, Waljat Street, Way 9105, PO Box 188, Muscat, PC 100, Sultanate of Oman, as A Manager of the Company;

- Luxembourg International Consulting S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 7, Val Sainte-Croix in L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 40.312, as B Manager of the Company;

- Mr Alexis Kamarowsky, Managing Director, born in Strang jetzt Bad Rothenfelde (Germany) on 10 April 1947, with professional address at Luxembourg International Consulting S.A., 7, Val Sainte-Croix, L - 1371 Luxembourg, as B Manager of the Company;

- Mr François Manti, private employee, born in Algrange (France) on 7 October 1970, with professional address at Luxembourg International Consulting S.A., 7, Val Sainte-Croix, L - 1371 Luxembourg, as B Manager of the Company; and

- Mr Georgi Boyanov Krumov, a Bulgarian citizen, Personal Identity Number 6208266947, identity card No. 184044922 issued on 6 March 2000 by the Ministry of Interior-Sofia, born in Sofia, on August 26, 1962, residing permanently at 32, Skobelev Blvd., ap.5, Sofia, Bulgaria; as C Manager of the Company.

2. The shareholders of the company resolve to set the registered office of the Company at 7, Val Sainte-Croix in L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq avril,

par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Bulgarian Acquisition Company V S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.748, ici représentée par Gwenn Vanweddingen, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 avril 2008; et

2. SEE Direct Investments Establishment, une société de droit du Liechtenstein, ayant son siège social à Vaduz, Liechtenstein et enregistrée auprès du Registre de Commerce sous le numéro FL-0002.249.482, ici représentée par Vanweddingen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Zurich, le 25 avril 2008.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

#### **Chapitre I<sup>er</sup> . Définitions**

**Art. 1<sup>er</sup> . Définitions.** Les mots et expressions commençant par une majuscule doivent avoir la signification ci-dessous et les termes définis au singulier auront la même signification lorsqu'ils seront utilisés au pluriel et inversement:

**Associés** désignent les Associés de la Société.

**Conseil** désigne le conseil de gérance de la Société.

**Engager** désigne créer ou permettre l'existence ou s'accorder afin de créer ou s'accorder afin de permettre l'existence de toute hypothèque, charge (fixe ou variable), sûreté, privilège, option, droit d'acquérir, transfert de cession à fin de sûreté, établissement d'une fiducie ayant pour but de fournir une sûreté ou tout type de sûreté, en ce inclus l'établissement d'une rétention.

**Filiale** désigne une société dans laquelle une Société Holding:

- (a) détient la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés
- (b) est actionnaire ou associé de cette société et a le droit de nommer ou révoquer la majorité des membres de son conseil d'administration, de direction ou de surveillance ou tout organe de direction analogue, le cas échéant; ou
- (c) est actionnaire ou associé et contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette société, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

**Filiale Détenue à 100%** désigne, en rapport avec une autre société, une société qui n'a pas d'actionnaire ou associé excepté l'autre société et les Filiales détenues à 100% par celle-ci ou les personnes agissant pour le compte de celle-ci ou ses Filiales détenues à 100%.

**Groupe Détenu à 100%** désigne une entité étant une Filiale Détenue à 100% par toute Société Holding et toutes autres Filiales Détenues à 100% par cette Société Holding (en ce inclus toute Filiale Détenue à 100% par cette entité).

**Jours Ouvrables** désigne les jours (en dehors des samedis et dimanches) pendant lesquels les banques sont habituellement ouvertes en Bulgarie (ou tout autre pays de la Région le cas échéant) et à Luxembourg dans le cadre de l'exercice normal de leurs activités.

**Loi** désigne la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Notification de Cession** a la signification qui lui est donnée à l'article 7.10.

**Parts Sociales** désignent les parts sociales dans le capital de la Société.

**Région** désigne les Balkans (c'est-à-dire Roumanie, Bulgarie, Grèce, Serbie, Montenegro, ARY de Macédoine, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie et Slovénie) et Turquie.

**Société** désigne SEE Capital Management S.à r.l.

**Société Affiliée** désigne:

- (a) concernant une personne morale: toute Filiale ou toute Société Holding Ultime liée à cette personne ainsi que toute autre Filiale de cette Société Holding Ultime tant que la Société n'est pas considérée comme étant une Société Affiliée dans les présents Statuts; ou

(b) concernant une personne physique: tout membre de la famille proche (c'est-à-dire les époux, de droit commun ou civil, ou les enfants) de cette personne physique, et toute majorité détenue ou contrôlée directement ou indirectement par cette personne physique ou par tout membre proche de sa famille ainsi que toute Société Affiliée (selon la définition précédemment envisagée au point (a)) à cette société.

**Société Holding** désigne une société qui en relation avec une autre société:

(a) a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés dans l'autre société;

(b) est actionnaire ou associé de l'autre société et a le droit de nommer ou révoquer la majorité des membres du conseil d'administration; ou

(c) est actionnaire ou associé de l'autre société et contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette société, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

**Société Holding Ultime** désigne une Société Holding qui n'est pas également une Filiale.

**Statuts** désigne les statuts de la Société tels que modifiés à diverses reprises.

## Chapitre II. Nom - Durée - Objet - Siège social - Capital social

### Art. 2. Nom et durée.

2.1 Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "SEE Capital Management S.à r.l." (ci-après, la Société), régie par la Loi, ainsi que par les Statuts.

2.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

### Art. 3. Objet social. La Société peut:

- accomplir toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

- acquérir, développer, promouvoir, gérer, louer et/ou vendre des propriétés immobilières, directement ou indirectement, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que réaliser directement ou indirectement toutes opérations immobilières incluant de manière non limitative l'activité de trustee en relation avec des propriétés immobilières;

- initier des flux de propositions d'investissement et fournir des services de gestion pré-investissement et post-investissement en relation avec les investissements, directement ou par l'acquisition d'actions ou de structures autres dans le secteur immobilier en ce compris un investissement lié à l'immobilier (et références faites au secteur immobilier en ce compris les investissements liés au secteur immobilier), principalement dans la Région;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et de droits de propriété intellectuelle (en ce compris mais de manière non limitative, des brevets et marques) de toute origine; elle peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; et elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes ou les filiales et/ou affiliés de la Société afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés; elle peut apporter assistance à de telles sociétés afin, de manière non limitative, de les aider dans leur gestion et leur développement ainsi que dans la gestion et le développement de leurs portefeuilles, et leur apporter une aide financière au moyen de prêts, avances et garanties; elle peut également nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs;

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, en ce compris et de manière non limitative, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toute autre personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

### Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi à Luxembourg.

4.2 Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale de l'associé unique/des Associés, selon les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts.

4.3 Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du Conseil.

4.4 La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

### Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros), représenté par 100 (cent) Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

5.2 Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des Associés, selon les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts.

## **Art. 6. Parts Sociales.**

6.1 Chaque Part Sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

6.2 Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

6.3 Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

## **Art. 7. Transfert de Parts Sociales.**

7.1 Toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'Associé unique sont libres.

7.2 En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-Associés doit être autorisée par l'assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre Associés.

7.3 La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-Associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

7.4 Aucun Associé ne peut, excepté dans les cas requis ou prévus par le présent article 7, céder ou encore disposer ou Grever ses Parts Sociales ou tout intérêt en rapport avec ses Parts Sociales.

7.5 Toute cession ou utilisation des Parts Sociales tel que requis ou prévu par le présent article 7 doit s'effectuer pour la totalité et non pas une partie des Parts Sociales détenues par le cédant (le Cédant).

7.6 Les restrictions apportées à la cession par le présent article 7 s'appliquent à tout transfert de droit ou autre.

7.7 Exception faite des cas prévus aux articles 7.8 et 7.9 ci-dessous, aucun Associé ne peut céder ou disposer autrement de ses Parts Sociales sans avoir proposé de les céder à l'autre Associé au préalable.

7.8 Un Associé peut céder la totalité de ses Parts Sociales:

- (a) à un autre membre du Groupe Détenu à 100%; ou
- (b) à une personne autorisée par écrit par les détenteurs de toutes les Parts Sociales déjà émises.

7.9 Dans l'hypothèse où un Associé détenant des Parts Sociales lui cédées conformément à l'article 7.8 ci-dessus cesse d'être membre du Groupe Détenu à 100% auquel il appartient, il est tenu de notifier sans délai et par avance son départ à la Société et à l'autre Associé, et doit céder ces Parts Sociales à un membre du Groupe Détenu à 100%.

7.10 Un Cédant qui souhaite céder ses Parts Sociales (en dehors des cas prévus aux articles 7.8 ou 7.9 ci-dessus) doit en notifier l'autre Associé (le Cessionnaire) conformément à l'article 7.11 ci-dessous. (la Notification de Cession).

7.11 Une Notification de Cession doit mentionner les Parts Sociales faisant l'objet de la cession (lesquelles constituent la totalité des Parts Sociales détenues par le Cédant) et le prix auquel elles sont proposées (le Prix Spécifié), et doit inviter le Cessionnaire à notifier au Cédant sa décision d'achat de ces Parts Sociales tant que la proposition reste valable. Une copie de la Notification de Cession doit être transmise à la Société.

7.12 Une Notification de Cession peut ne pas être révoquée, auquel cas l'offre restera valide pendant 30 Jours Ouvrables à compter de la date de Notification de Cession.

7.13 A l'expiration de la période d'offre mentionnée à l'article 7.12, dans l'hypothèse où le Cessionnaire a notifié au Cédant sa décision d'acheter les Parts Sociales proposées, le Cessionnaire est tenu de payer le prix d'achat des Parts Sociales faisant l'objet de la cession et d'en accepter la cession, et le Cédant est tenu de céder les Parts Sociales au Cessionnaire lors du paiement du prix d'achat.

7.14 Si, à la date d'expiration de la période d'offre dont il est fait mention à l'article 7.12, le Cessionnaire n'a pas notifié au Cédant sa volonté d'acheter les Parts Sociales faisant l'objet de la cession, le Cédant peut, à tout moment, dans le délai de 180 Jours Ouvrables à compter de l'expiration de cette période, céder les Parts Sociales à n'importe quelle personne et à n'importe quel prix qui ne peut être inférieur au Prix Spécifié tant que les Parts Sociales sont cédées de bonne foi pour la valeur de cession sans aucune retenue, réduction ou abattement accordé à l'acheteur.

7.15 L'identité du cessionnaire envisagé (ainsi que ses propriétaires directs ou indirects) conformément à la clause 7.14 doit être communiquée au Cessionnaire, si le Cessionnaire a des raisons valables pour s'opposer à ce que cette personne acquière les Parts Sociales, il en notifie le Cédant en justifiant ses réserves et le Cédant ne doit pas céder les Parts Sociales à cette personne.

## **Art. 8. Rachat de Parts Sociales.**

8.1 La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

8.2 L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'Associé unique/des Associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts sont d'application.

### **Chapitre III. Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signataires autorisés**

#### **Art. 9. Gérance.**

9.1 La Société est gérée le Conseil. Les gérants n'ont pas besoin d'être Associés. Les gérants sont désignés par l'assemblée générale des Associés, et chaque gérant se verra attribuer un pouvoir de signature A, B, ou C. L'assemblée générale des Associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer tout gérant.

9.2 L'assemblée générale des Associés décide de la rémunération et des conditions de désignation de chacun des gérants.

9.3 Le Conseil peut désigner un président (le Président) du Conseil parmi les gérants ayant un pouvoir de signature A par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors de la réunion du Conseil. Le Président, si un président a été désigné, présidera toutes les réunions du Conseil. Le Président dispose d'une voix prépondérante en cas d'égalité des voix. En cas d'absence du Président, les autres membres du Conseil peuvent désigner un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du Conseil parmi les gérants ayant un pouvoir de signature A, lequel présidera la réunion du Conseil en question.

#### **Art. 10. Réunions du Conseil.**

10.1 Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par tout membre du Conseil.

10.2 Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil. Exceptés les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de la majorité des gérants (en ce inclus un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature C), la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins sept jours avant la réunion du Conseil.

10.3 Les réunions seront valablement tenues sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

10.4 Les réunions se tiennent aux lieu, jour et heure indiqués dans la convocation.

10.5 Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit envoyé par courrier, téléfax ou tout autre moyen de communication analogue. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil.

10.6 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil en désignant par écrit ou téléfax, ou tout autre moyen de communication analogue, un autre gérant comme son mandataire.

10.7 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Toute participation à une réunion tenue de cette manière est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et les exigences de quorum et de majorité prévus aux articles 10.8 et 10.10 et 10.12 sont d'application.

10.8 Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins quatre membres sont présents ou représentés à la réunion, dont au moins deux gérants ayant un pouvoir de signature A, un gérant ayant un pouvoir de signature B, et un gérant ayant un pouvoir de signature C. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues (que ce dernier dispose un pouvoir de signature A, B ou C), à condition qu'au moins deux gérants soient présents à la réunion.

10.9 Dans l'hypothèse où les exigences de quorum prévues à l'article 10.8 ne sont pas atteintes, les gérants présents ou représentés à la réunion du Conseil peuvent voter, à la majorité simple, l'ajournement de la réunion (la Réunion Ajournée). Si une telle réunion est ajournée, une nouvelle réunion du Conseil (la Réunion d'Ajournement) peut être convoquée dans une période d'un mois à compter de la date de la Réunion Ajournée (la Période de Reconvocation). Toute Réunion d'Ajournement doit être convoquée par tout gérant pendant la Période de Reconvocation, au moyen d'une convocation respectant les conditions de l'article 10.2. Les points figurant à l'ordre du jour de la Réunion d'Ajournement doivent être les mêmes que ceux figurant à l'ordre du jour de la Réunion Ajournée. Par souci de clarté, aucun nouvel élément ne peut être ajouté à l'ordre du jour de la Réunion d'Ajournement, même en cas d'accord unanime des gérants.

10.10 Une Réunion d'Ajournement requiert un quorum d'au moins trois gérants présents ou représentés.

10.11 Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix exprimées.

10.12 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des exemplaires multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax, télex ou e mail. Une réunion tenue par voie de résolutions circulaires sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

#### **Art. 11. Procès-verbaux du Conseil.**

11.1 Les décisions du Conseil sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président, par le secrétaire, le cas échéant, ou par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

11.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président, par le secrétaire, le cas échéant, ou par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

**Art. 12. Représentation - Signataires autorisés.**

12.1 Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des Associés sont de la compétence du Conseil.

12.3 La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A, un gérant ayant un pouvoir de signature B, et un gérant ayant un pouvoir de signature C.

12.4 Le Conseil pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

12.5 Le Conseil déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, tant que ces engagements respectent les Statuts et les dispositions de la Loi en vigueur.

#### Chapitre IV. Secrétaire

**Art. 14. Nomination d'un secrétaire.**

14.1 L'assemblée générale de l'Associé unique/des Associés peut nommer un secrétaire (le Secrétaire).

14.2 Le Secrétaire, gérant ou non, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc lors des réunions du Conseil et, dans la mesure du possible, lors des assemblées générales des Associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil et des assemblées générales des Associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil, le cas échéant. Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

14.3 Le Secrétaire aura pouvoir et autorité pour émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société, pouvant être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers, et utilisés comme documents officiels.

#### Chapitre V. Assemblées générales des associés

**Art. 15. Assemblées générale des Associés.**

15.1 L'Associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés.

15.2 En cas de pluralité des Associés, chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

15.3 Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ou ayant pour objet de dissoudre et liquider la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

15.4 Les résolutions des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les Associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, et chaque Associé votera par écrit. Les résolutions ainsi passées par écrit en un ou plusieurs exemplaires auront la même valeur que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des Associés.

#### Chapitre VI - Année sociale - Comptes annuels - Répartition

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, les livres sont clos et le Conseil prépare les comptes annuels de la Société composés d'un bilan, et d'un compte de pertes et profits.

**Art. 18. Prise de connaissance des documents.** Tout associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

**Art. 19. Réserve légale - Dividendes - Dividendes intérimaires.**

19.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

19.2 Le solde peut être distribué aux Associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

19.3 L'assemblée générale des Associés peut déclarer des dividendes intérimaires, seulement dans l'hypothèse où les comptes (intérimaires) constatent la disponibilité de réserves ou de bénéfices distribuables à cet effet.

### Chapitre VII - Dissolution - Liquidation

**Art. 20. Dissolution.** La Société peut être dissoute à tout moment suivant une résolution prise par l'assemblée générale de l'Associé unique/des Associés, respectant les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts.

**Art. 21. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Chapitre VIII. Audit

#### Art. 22. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises.

22.1 Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés.

22.2 Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 23. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi.

#### Souscription et libération

Les Parts Sociales ont été souscrites par:

	Parts Sociales
Bulgarian Acquisition Company V S.à r.l, susmentionné, (soixante) .....	60
SEE Direct Investments Establishment, susmentionné, (quarante) .....	<u>40</u>
Total: (cent) .....	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### Dispositions Transitoires

Par dérogation à l'article 16 des Statuts, le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.500 (mille cinq cent euros).

#### Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les Associés de la Société décident de nommer en tant que gérants de la Société les huit personnes suivantes, ayant le pouvoir de signature ci-après mentionné, pour une durée indéterminée:

- M. Warith Al-Kharusi, Directeur Général, ayant pour résidence professionnelle State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanat d'Oman, né le 31 juillet 1952 à Zanzibar, en tant que gérant A de la Société;

- Mme Rawan Al-Said, Directrice de la Recherche, ayant pour résidence professionnelle State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanat d'Oman, né le 21 mars 1963 à Zanzibar, en tant que gérant A de la Société;

- M. Faisal Al-Riyami, Investment Manager, né à Muscat (Sultanat d'Oman) le 25 février 1976, ayant pour résidence professionnelle State General Reserve Fund, Waljat Street, Way 9105, PO Box 188, Muscat, PC 100, Sultanat d'Oman, en tant que gérant A de la Société;

- M. Niraj Sethi, Investment Manager, né à Giridih (Inde) le 11 août 1971, State General Reserve Fund, Waljat Street, Way 9105, PO Box 188, Muscat, PC 100, Sultanat d'Oman, en tant que gérant A de la Société;

- Luxembourg International Consulting S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.312, en tant que gérant B de la Société;

- M. Alexis Kamarowsky, gérant de société, né à Strang jetzt Bad Rothenfelde (Allemagne) le 10 avril 1947, ayant pour résidence professionnelle Luxembourg International Consulting S.A., 7, Val Sainte-Croix, L - 1371 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société;

- M. François Manti, employé privé, né à Algrange (France) le 7 octobre 1970, ayant pour résidence professionnelle Luxembourg International Consulting S.A., 7, Val Sainte-Croix, L - 1371 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société; et

- M. Georgi Boyanov Krumov, un citoyen bulgare, dont le numéro d'identité est le 6208266947, carte d'identité No. 184044922 émise le 6 mars 2000 par le Ministère de l'Intérieur à Sofia, né à Sofia, le 26 août 1962, ayant sa résidence au 32, Skobelev Blvd., ap.5, Sofia, Bulgarie; en tant que gérant C de la Société; et

2. Les Associés décident d'établir le siège social de la société à 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Vanweddingen, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 30 avr. 2008, Relation: EAC/2008/5917. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500 à 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 07 mai 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008065522/219/681.

(080073339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Extensa Participations II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.620.

—  
*Extrait des résolutions des associés du 20 mars 2008*

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat se terminant lors de l'approbation des comptes annuels de la société au 31 décembre 2007:

- Ernst & Young S.A, ayant son siège social au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008065566/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04354. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**13 rue Alphonse de Neuville Paris XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. 13 rue Alphonse de Neuville Paris XVII S.A.).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.629.

—  
L'an deux mille huit, le neuf mai.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné:

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Paris Premier Properties S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.137,

dûment représentée par son gérant Monsieur Alain HEINZ, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule associée de la société anonyme "13 RUE ALPHONSE DE NEUVILLE PARIS XVII S.A." (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.629, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2253 du 1<sup>er</sup> décembre 2006,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 142 du 18 janvier 2008, et qu'elle a pris, par son représentant les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide:

- de donner entière décharge à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'en date de ce jour;
- de changer la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.), avec effet au 29 février 2008;
- de remplacer les cinq cents (500) actions actuelles par cinq cents (500) parts sociales;
- de modifier la dénomination de la Société en "13 RUE ALPHONSE DE NEUVILLE PARIS XVII S.à r.l."; et
- de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la Société, sans en modifier les éléments essentiels.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, il est procédé à une refonte complète des statuts de la Société lesquels auront désormais la teneur suivante:

### **Titre I<sup>er</sup> .- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "13 RUE ALPHONSE DE NEUVILLE PARIS XVII S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

### **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à six millions cent mille euros (6.100.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de douze mille deux cents euros (12.200,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

### **Titre IV.- Dissolution - liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Troisième résolution*

Monsieur Alain HEINZ, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet à partir de ce jour:

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille trois cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mai 2008. Relation GRE/2008/2137. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008065501/231/120.

(080073441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Tubilux International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 61.667.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008065579/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03893. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Lacofin, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 43.729.

*Extrait de décisions prises lors de l'assemblée générale tenue le 08 mai 2008*

L'assemblée prend acte de démission de monsieur Thierry NOWANKIEWICZ de ses fonctions d'administrateur.

L'assemblée nomme Madame Madeleine SIMEON, administratrice de sociétés, demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2013.

L'assemblée renouvelle Monsieur Carlo DI DATO ainsi que Maître Christian-Charles LAUER aux fonctions d'administrateurs pour des mandats échéants à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2013.

L'assemblée nomme la société GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l. avec siège social au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes pour un mandat échéant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2013.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008065578/1134/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05249. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**TK Aluminum U.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 237.400,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 88.955.

Le bilan de la société au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008065624/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04051. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Agit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 53.383.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008065621/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04039. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080073116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Diadeis-Imprimerie Centrale G.E.I.E., Groupement Européen d'Intérêt Economique, Groupement Européen d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg D 81.

*Décision du Collège des Membres*

Entre les soussignés:

IMPRIMERIE CENTRALE, société anonyme, établie et ayant son siège social L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce, représentée par M. Roland DERNOEDEN, Administrateur délégué,

Et

DIADEIS S.A., établie et ayant son siège social F-54521 Laxou, 4, rue de la Vôge, représentée par M. Jean-Charles MORISSEAU, Président, Directeur général,

Collectivement dénommées «Membres», chacun étant un Membre, il est convenu ce qui suit:

*Résolution unique*

Conformément à l'article 9 de l'acte constitutif du Groupement, le Collège des Membres approuve la nomination de M. Roland DERNOEDEN, Administrateur délégué de l'Imprimerie Centrale, comme représentant permanent du Gérant, en remplacement de M. Arne REICH.

La résolution a été prise à l'unanimité.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2008, en trois exemplaires originaux, un pour chacun des Membres et un pour le Groupement..

Pour Imprimerie Centrale / Pour Diadeis S.A.

M. Roland DERNOEDEN / M. Jean-Charles MORISSEAU

*Administrateur délégué / Président, Directeur général*

Référence de publication: 2008065612/7825/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ05864. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080073210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**RSHB Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.968.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue au siège de la Société le 5 mai 2008, que:

les administrateurs ont décidé de nommer Monsieur Robert Jan Schol en tant que président du conseil d'administration de la Société, à compter du 5 mai 2008 pour la durée de son mandat d'administrateur, lequel viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
TMF Management Luxembourg S.A.  
*Domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2008065613/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04900. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Tyco International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.083.578.588,95.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 122.091.

En date du 15 mai 2008, l'associé unique de Tyco International Holding Sarl a nommé Loraine Reddington, résidant au 16 Terrell Drive Washington Crossing, PA 18977-1175, Etats-Unis d'Amérique, gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Pour Publication

*Tyco International Holding S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008065602/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05229. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**A.R.G. Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.361.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008065574/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03899. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**TK Aluminum Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 88.976.

Le bilan de la société au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008065625/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04053. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Amadeus Yacht Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 101.938.

Il résulte d'une lettre adressée à la Société que TMF Corporate Services S.A. et TMF Administrative Services S.A. ont démissionné de leur fonction d'administrateurs avec effet immédiat au 13 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008065615/805/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04876. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080073226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Busiserv S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9572 Weidingen, 1, rue des Vieilles Tannereries.  
R.C.S. Luxembourg B 88.759.

A l'attention des associés

Objet: démission du mandat de commissaire aux comptes

Veuillez prendre note, par la présente, de ma démission avec effet immédiat du mandat de commissaire aux comptes, que vous m'aviez confié.

Lintgen le 08.05.2008.

B. Pranzetti.

Référence de publication: 2008065616/2813/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03098. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080073244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**LSF Star Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 90.990.

Par résolution signée en date du 11 février 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Benjamin Drew Velvin III, avec adresse professionnelle au 717, N. Harwood Street, Suite 2100, USA-75201 Dallas, Texas, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2007.

- Nomination de Monsieur Philippe Detournay, avec adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008065610/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00530. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080073092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Science in Motion G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 138.538.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den zehnten April,

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Sind erschienen:

1.- Frau Dr. Angela DUVINAGE, Juristin, geborene NIEMEYER, geboren in Hannover (Deutschland), am 1. Juli 1955, wohnhaft in D-82279 Eching, Kaagangerstrasse 42,

hier vertreten durch Herrn Dr. Romain LUTGEN, Rechtsanwalt, mit beruflicher Adresse in L-2314 Luxemburg, 2a, place de Paris,

auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben am 10. April 2008.

2.- Herr Ludwig MORASCH, Erfinder, geboren in Gmunden (Österreich), am 4. November 1952, wohnhaft in MC-9800 Monaco, 31, avenue Princesse Grace,

hier vertreten durch Herrn Dr. Romain LUTGEN, vorbenannt,

auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben am 10. April 2008.

Die Vollmachten, von dem Komparenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Dieser Komparent, handelnd wie erwähnt, hat den instrumentierenden Notar ersucht, nachfolgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden.

### **Titel I.- Zweck, Firmennamen, Dauer, Sitz**

**Art. 1.** Zwischen der Komparenten und sämtlichen Personen, die Inhaber von Anteilen werden, wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die den sich daraufbeziehenden Gesetzen sowie den folgenden Statuten unterliegt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft hat zum Zweck den Erwerb von Patenten, Markenzeichen, Computer-Software und von Konzessionen auf besagten Rechten sowie die Vergabe von Lizenzen zur Nutzung von vorerwähnten Rechten.

Die Gesellschaft kann sich an allen Gesellschaften beteiligen, welche denselben oder einen ähnlichen Gesellschaftszweck haben, oder an solchen Gesellschaften, deren Tätigkeit der Ausübung der Gesellschaft nützlich ist.

Sie kann sich im besonderen als unbeschränkt haftender Komplementär an der Kommanditgesellschaft „Science in Motion GmbH & Co. KG“ beteiligen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

**Art. 4.** Der Gesellschaftsname lautet "SCIENCE IN MOTION G.m.b.H."

**Art. 5.** Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.

Er kann durch Beschluß der Gesellschafter in irgendeine andere Ortschaft innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen an anderen Orten des In- und Auslandes errichten.

### **Titel II.- Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00), aufgeteilt in eintausend (1.000) Anteile von je zwölf Euro und fünfzig Cents (EUR 12,50).

Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme in den ordentlichen sowie außerordentlichen Generalversammlungen. Die Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

1) Herr Ludwig MORASCH, vorbenannt, achthundert Anteile . . . . .	800
2) Frau Dr. Angela DUVINAGE, vorbenannt, zweihundert Anteile . . . . .	<u>200</u>
Total: eintausend Anteile . . . . .	1.000

Die Gesellschafter haben ihre Einzahlungsverpflichtung in bar erfüllt, sodaß das gesamte Kapital der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit geändert werden, durch Einverständnis der Gesellschafter.

**Art. 8.** Jeder Anteil gibt im Verhältnis zu der Summe der bestehenden Anteile ein Recht auf einen Bruchteil des Gesellschaftskapitals sowie der Gewinne.

**Art. 9.** Die Anteile sind nicht teilbar gegenüber der Gesellschaft, die nur einen Inhaber für jeden Anteil anerkennt. Steht ein Gesellschaftsanteil mehreren Mitberechtigten gemeinschaftlich zu, so können sie die Rechte aus diesem nur durch einen gemeinsamen Vertreter ausüben.

**Art. 10.** Die Gesellschaftsanteile können frei veräußert werden an Gesellschafter, unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 1690 des Code civil. Die Anteile können aber nicht veräußert werden unter Lebenden an Dritte, die nicht Gesellschafter sind, ohne Einverständnis aller Gesellschafter, soweit nicht gleichzeitig Anteile an die "Science in Motion GmbH & Co. KG" übertragen werden. Der Übergang von Gesellschaftsanteilen von Todes wegen regelt sich nach derselben Bestimmung des Einverständnisses aller Gesellschafter. In diesem letzten Fall jedoch ist das Einverständnis nicht erforderlich, wenn der Übergang auf die Kinder, Ehe- oder Lebenspartner oder auf eine von einem Gesellschafter eingesetzte Stiftung erfolgt.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch den Tod, durch Entziehung der Rechte, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

**Art. 12.** Die Gläubiger, Interessenten und Erben haben nicht das Recht, mit gleich welcher Begründung es auch sei, auf die Güter und Dokumente der Gesellschaft Siegel anlegen zu lassen oder ein Inventar der Firmenaktiva zu veranlassen.

### **Titel III.- Verwaltung und Vertretung**

**Art. 13.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, die gegenüber Drittpersonen die ausgedehntesten Befugnisse haben, um im Namen der Gesellschaft in allen Fällen zu handeln und um sämtliche Akte und Geschäfte zu genehmigen, soweit sie im Rahmen des Zweckes der Gesellschaft sind.

Für die Gesellschaft zeichnet in allen Fällen rechtsverbindlich der Geschäftsführer oder, wenn mehrere bestellt sind, zwei Geschäftsführer gemeinsam.

**Art. 14.** Der Tod des Geschäftsführers oder sein Austreten aus der Gesellschaft, aus gleich welchem Grund, zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft mit sich.

**Art. 15.** Jeder Gesellschafter darf an der Beschlußnahme teilnehmen, was auch immer die Zahl seiner Anteile ist. Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen abzugeben, als er Anteile besitzt oder vertritt.

**Art. 16.** Die gemeinsamen Beschlüsse sind nur dann rechtsgültig, wenn sie gefaßt wurden von Gesellschaftern, die mindestens fünfundachtzig Prozent (85%) des anwesenden Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 17.** Die Geschäftsführer haften nicht persönlich für die Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft formrichtig eingegangen sind. Als bloße Bevollmächtigte müssen sie nur ihre Verpflichtungen ordnungsgemäß nach den gesetzlichen Vorschriften ausüben.

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstage und endet am 31. Dezember 2008.

**Art. 19.** Jedes Jahr zum 31. Dezember wird ein Jahresabschluss der Gesellschaft, bestehend aus Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung sowie Anhang, durch die Geschäftsführung erstellt.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft vom Jahresabschluss Kenntnis nehmen.

**Art. 20.** Der Jahresüberschuss der Gesellschaft, wie er aus dem jährlichen Jahresabschluss hervorgeht, nach Abzug der Kosten, der Belastungen und der notwendigen Abschreibungen, ergibt den Reingewinn.

Von dem Reingewinn werden fünf Prozent (5%) zurückgehalten, zur Bildung des gesetzlichen Reservefonds, bis derselbe zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht. Das Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

### **Titel IV.- Auflösung, Liquidation**

**Art. 21.** Bei Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, Gesellschafter oder Drittpersonen, ernannt von den Gesellschaftern, welche ihre Befugnisse und Entschädigungen festlegen.

**Art. 22.** Für alle nicht durch vorliegende Satzung geregelten Punkte gelten die sich in Kraft befindenden gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen ungefähr ein-tausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,00).

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann sind die Gründer, vertreten durch den vorbenannten Komparenten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich vorläufig in L-2314 Luxemburg, 2a, place de Paris.

2.- Die Generalversammlung beruft zum Geschäftsführer, auf unbestimmte Dauer:

Herrn Holger HAHN, Diplomkaufmann, geboren in Aalen (Deutschland), am 16. März 1968, wohnhaft in D-82319 Starnberg, Prinzenweg 25.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat vorbenannter Komparent, zusammen mit dem amtierenden Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Lutgen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 avril 2008, LAC/2008/15134. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. erteilt.

Luxembourg, den 20. Mai 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008065520/227/115.

(080073281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Busiserv S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9572 Weidingen, 1, rue des Vieilles Tannereries.

R.C.S. Luxembourg B 88.759.

---

A l'attention des associés

Objet: démission du mandat de commissaire aux comptes

Veillez prendre note, par la présente, de notre démission avec effet immédiat du mandat d'administrateur que nous aviez confié.

Lintgen le 08.05.2008.

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2008065640/2813/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03101. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080073258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Joëlle H Coiffure Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 95.341.

---

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Fiduciaire B+C s.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008065641/7759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05277. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080073047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Interpublicité, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 691, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 6.619.

---

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Fiduciaire B+C s.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008065630/7759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05278. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080073046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Busiserv S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9572 Weidingen, 1, rue des Vieilles Tannereries.

R.C.S. Luxembourg B 88.759.

---

A l'attention des associés

Objet: démission du mandat de commissaire aux comptes

Veillez prendre note, par la présente, de notre démission avec effet immédiat du mandat d'administrateur que nous aviez confié.

Lintgen le 08.05.2008.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2008065638/2813/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Benelugap S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 80.941.

A l'attention des associés

Objet: démission du mandat de commissaire aux comptes

Veillez prendre note, par la présente, de ma démission avec effet immédiat du mandat de commissaire aux comptes, que vous m'aviez confié.

Lintgen, le 9 mai 2008.

B. Pranzetti.

Référence de publication: 2008065642/2813/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Apydos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 49, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 73.740.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 janvier 2008 que:

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Coulibaly Amadou de son poste d'administrateur
- Est nommé en remplacement nouvel administrateur, Mademoiselle Rota Sophie, employée privée, née le 22.02.1980 à Metz (France), demeurant à 8 clos des Vignes F-57640 Vry (France). Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011. Mademoiselle Rota Sophie peut engager la société par la signature conjointe avec un autre administrateur.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008065643/3560/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04016. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Allianz Finance III Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 88.960.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der jährlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 25. April 2008 geht hervor, dass die Gesellschaft KPMG AUDIT S.à r.l., mit Sitz in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 103590, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für ein Jahr, dies bis zur ordentlichen Generalversammlung welche über die Jahreskonten des Geschäftsjahres 2008 beschließt, bestellt wurde.

Für Auszug und Veröffentlichung

RA Christian Jungers

Référence de publication: 2008065604/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05224. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Primo Stadion Luxemburg S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Central Commercial Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 132.773.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'administrateur unique de la Société en date du 14 mai 2008, que la gestion journalière de la Société a été déléguée à Madame Suzy Caroline Chevet, née le 17 février 1971 à Saint-Mard en Belgique, demeurant à B-6792 Halanzy, 30, rue croix Rouget, pour une durée indéterminée. Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est engagée à l'égard de tout tiers par la signature unique de Madame Chevet. Pour tout ce qui dépasse 50.000 euros, Madame Chevet dispose d'un pouvoir de signature conjoint avec l'administrateur unique de la Société.

Madame Chevet dispose par ailleurs d'un pouvoir de signature obligatoire pour tout ce qui concerne l'autorisation d'établissement.

Pour extrait conforme

Pour publication

M<sup>e</sup> Philippe Ney

Référence de publication: 2008065605/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05232. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Outboard Yachting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.412.

—  
Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu au siège social le 7 mars 2008 que:

1. Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Paul Lutgen en sa qualité d'Administrateur avec effet immédiat.

2. Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Trimar (Luxembourg) S.A. en sa qualité d'Administrateur avec effet immédiat.

3. Le Conseil d'Administration prend note de la démission de EURAUDIT SARL en sa qualité de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

4. Monsieur Luc Braun, ayant pour adresse professionnelle 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg Luxembourg, a été coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Lutgen.

5. Magellan Management & Consulting S.A., ayant pour siège social 81/83, Zone d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, a été coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Trimar (Luxembourg) S.A.

6. FIDEI FIDUCIAIRE S.A.R.L., ayant pour siège social 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, a été coopté en remplacement du Commissaire aux Comptes EURAUDIT S.A.R.L.

Il résulte de la réunion du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 7 mars 2008 que:

Le Conseil nomme Magellan Management & Consulting S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 81/83, Zone d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire ainsi que toute opération bancaire ne dépassant pas QUINZE MILLE EUROS (15.000,- €) (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs, dont nécessairement celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008065655/8214/33.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05565. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Equiplus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 58.153.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Fiduciaire B+C s.à.r.l., Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008065647/7759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05280. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Basil Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 106.939.

La société LOUV S. à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 3 avril 2006, a désigné Madame Laurence MOSTADE, née le 12 septembre 1974, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 3 avril 2006, a désigné Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, né le 1<sup>er</sup> avril 1975, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 3 avril 2006, a désigné Madame Nicole THIRION, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 2 mars 2007.

Certifié sincère et conforme

BASIL FINANCE S.A.

MADAS S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

C. FRANÇOIS / L. MOSTADE

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2008065646/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05705. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 9.471.

EXTRAIT

1. Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 28 mars 2008 que Monsieur Maurice Benezra, Monsieur Pascal Gisiger, Monsieur Pierfranco de Vita et Maître Alex Schmitt ont été réélus au poste d'Administrateur.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

2. Il résulte d'une résolution du Conseil d'administration prise par voie circulaire avec effet au 28 mars 2008 que Monsieur Maurice Benezra a été réélu Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration se compose donc des membres suivants:

- Monsieur Maurice Benezra, Directeur général et Membre du comité exécutif de Union Bancaire Privée, Genève, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1204 Genève, Président du Conseil d'administration.
  - Monsieur Pascal Gisiger, Membre de la direction générale auprès de Union Bancaire Privée, Genève, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1204 Genève.
  - Monsieur Pierfranco de Vita, Membre de la direction générale auprès de Union Bancaire Privée, Genève, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1204 Genève.
  - Maître Alex Schmitt, Avocat, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

*Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.*

Marie-Paule Mockel / Vérane Waltregny

Référence de publication: 2008065645/47/29.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04487. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080073295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Basil Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.939.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein une Présidente, la société LOUV S.à r.l., représentée par Madame Laurence MOSTADE, représentant permanent. La société LOUV S.à r.l. assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg le 2 mars 2007.

Certifié sincère et conforme

*BASIL FINANCE S.A.*

*MADAS S.à r.l. / LOUV S.à r.l.*

*Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration*

*C. FRANÇOIS / L. MOSTADE*

*Représentant permanent / Représentant permanent*

Référence de publication: 2008065648/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05703. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080073358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**LOCK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.755.

Le bilan de la société au 30 avril 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008065622/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04033. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080073118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Dagiufer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 118.639.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Fiduciaire B+C s.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008065644/7759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05283. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Exon AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 114.984.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Fiduciaire B+C s.à.r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008065649/7759/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05279. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Kurgan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 114.950.

*Extrait résolutions écrites des actionnaires de la société en date du 19 mars 2008*

Il résulte de la résolution des actionnaires de la société Kurgan S.A., société anonyme, en date du 19 mars 2008, les points suivants:

1. Démission de Monsieur Geoffrey Henry, administrateur demeurant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, du mandat d'administrateur de la société.

2. Nomination de Madame Valérie Emond pour une durée de 6 ans demeurant professionnellement inscrite au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 mars 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008065662/6390/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02588. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Safe Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
R.C.S. Luxembourg B 73.800.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 janvier 2008*

Le Conseil d'Administration prend la résolution suivante:

*Démission et cooptation*

Monsieur le Président donne lecture de la démission de Monsieur BAMELIS qui sera effective à l'issue de ce Conseil. Les membres du Conseil, à l'unanimité des voix, décident de coopter Monsieur Piet DEJONGHE, demeurant Groeneweg 184a, B-3090 OVERIJSE, en remplacement de Monsieur BAMELIS. Cette cooptation devra être ratifiée par une décision de l'Assemblée Générale.

Pour avis sincère et conforme  
Victor DELLOYE  
*Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2008065664/4076/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06318. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080073548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Kurgan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.950.

*Extrait résolutions écrites des actionnaires de la société en date du 19 mars 2008*

Il résulte de la résolution des actionnaires de la société Kurgan S.A., société anonyme, en date du 19 mars 2008, les points suivants:

1. Démission de Avroy Finance S.à r.l. en qualité de commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henry, L-1724 Luxembourg.

2. Nomination de Shareholder and Directorship Ltd. aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, ayant son siège social au 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, République des Seychelles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 mars 2008.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008065663/6390/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05446. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080073566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Hospitality Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 124.715.

-M. Luc LEROI, en sa qualité de gérant B, a son adresse professionnelle au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen;

-M. Yves DESIRONT, en sa qualité de gérant B, a son adresse professionnelle au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 6 mai 2008.

Alexander SEMIK  
*Mandataire*

Référence de publication: 2008065666/1273/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02803. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080073537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Samokate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 115.692.

—  
*Extrait résolutions écrites des actionnaires de la société en date du 19 février 2008*

Il résulte de la résolution des actionnaires de la société Samokate S.A., société anonyme, en date du 19 février 2008, les points suivants:

1. Démission de Avroy Finance S.à r.l. en qualité de commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henry, L-1724 Luxembourg.

2. Nomination de Shareholder and Directorship Ltd. aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, ayant son siège social au 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, République des Seychelles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 février 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008065661/6390/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02589. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**Samokate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 115.692.

—  
*Extrait résolutions écrites des actionnaires de la société en date du 19 février 2008*

Il résulte de la résolution des actionnaires de la société Samokate S.A., société anonyme, en date du 19 février 2008, les points suivants:

1. Démission de Monsieur Geoffrey Henry, administrateur demeurant professionnellement au 41, boulevard du Prince Henry, L-1724 Luxembourg, du mandat d'administrateur de la société.

2. Nomination de Madame Valérie Emond pour une durée de 6 ans, demeurant professionnellement inscrite au 41, boulevard du Prince Henry, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 février 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008065659/6390/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05450. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

---

**43 rue Descamps Paris XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 121.628.

—  
L'an deux mille huit, le neuf mai.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné:

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "Paris Premier Properties S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.137,

dûment représentée par son gérant Monsieur Alain HEINZ, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule associée de la société anonyme "43 rue Descamps Paris XVI S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.628, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2254 du 1<sup>er</sup> décembre 2006,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 141 du 18 janvier 2008, et qu'elle a pris, par son représentant les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide:

- de donner entière décharge à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'en date de ce jour;
- de changer la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.), avec effet au 29 février 2008;
- de remplacer les cinq cents (500) actions actuelles par cinq cents (500) parts sociales;
- de modifier la dénomination de la Société en "43 rue Descamps Paris XVI S.à r.l."; et
- de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la Société, sans en modifier les éléments essentiels.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, il est procédé à une refonte complète des statuts de la Société lesquels auront désormais la teneur suivante:

### **Titre I<sup>er</sup> .- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "43 rue Descamps Paris XVI S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

### **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à huit millions cent mille euros (8.100.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de seize mille deux cents euros (16.200,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Troisième résolution*

Monsieur Alain HEINZ, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet à partir de ce jour:

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille trois cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mai 2008. Relation GRE/2008/2135. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008065502/231/119.

(080073443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Crocusa Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 82.314.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 8 mai 2008*

Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg,

qui déclare accepter,

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008065563/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04371. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Solucom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3346 Leudelange, rue de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 13.979.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2007*

L'assemblée générale a pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée prend acte de la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Paul DIEDERICH, domicilié 4, rue Baron de Reinach L-7349 HEISDORF et décide de nommer en remplacement Monsieur Philippe TYCHON domicilié 752, rue Provinciale, B-4450 SLINS.

Monsieur TYCHON est nommé pour une période de 6 ans, son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

L'assemblée prend acte de la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Dirk CORTVRIEND, domicilié 38, Kwartellaan, B-1170 BRUXELLES et décide de nommer en remplacement Monsieur Mathieu BERTHOUD, domicilié 461, rue Vanderkindere, B-1180 BRUXELLES.

Monsieur BERTHOUD est nommé pour une période de 6 ans, son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Pour SOLUCOM SA

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Signatures

Référence de publication: 2008065562/514/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05570. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

**Kenmore European Ventures 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 113.946.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008065768/239/12.

(080073498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.